

MINISTERE DE LA DEFENSE

 SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Imprimé n° 620-4*/12.

 Instruction n°
 1300/DEF/DCSSA/
 AST/AS du 22 mars 2000.

CERTIFICAT MEDICO -ADMINISTRATIF D'APTITUDE INITIALE
(DUREE DE VALIDITE UN AN SAUF MENTION CONTRAIRE)

Format : 21 x 29,7.

NOM : Prénom Sexe :
 Né(e) le :
 Demeurant à :

S	I	G	Y	C	O	P

Aptitude à subir les épreuves physiques et sportives préalables à l'engagement ou à l'admission dans une école (1) :			
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	{	A titre temporaire <input type="checkbox"/> A titre définitif <input type="checkbox"/>

A/ ENGAGEMENT – VOLONTARIAT – PREPARATION MILITAIRE
(RAYER LES MENTIONS INUTILES)

TYPES D'APTITUDE	(2)	Décision médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
		Apte	Inapte	Inapte temporaire (Durée)
Aptitude Générale au service				
Aptitude à la désignation outre-mer				
Aptitude à la spécialité de :				
Aptitude Troupes aéroportées				
Aptitude au service à la mer				

B/ ADMISSION DANS LES ECOLES ET LYCEES MILITAIRES

Ecole (3)	(2)	Décision médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
		Apte	Inapte	Inapte temporaire (Durée)
Ecole (3) ESM ST CYR.....				
Ecole (3)				
Ecole (3)				
Ecole (3)				

Durée de validité du certificat (si inférieure à un an) :

À (Lieu) Le (date)
 Le médecin (4)

Signature

(1) L'intéressé(e) ne présente ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des épreuves sportives.
 (2) Cocher la (ou les) case(s) concernée(s).
 (3) Compléter l'identification des écoles postulées.
 (4) Nom, prénom, grade, fonction, affectation, signature du médecin examinateur.

Lors de votre visite médicale une attention particulière doit être apportée aux points suivants :

- **Les cases du «SIGYCOP» doivent être renseignées en totalité conformément aux textes en vigueur. (IM n° 1416/DEF/EMAT/PRH/EG/OFF du 26 novembre 2002) ;**
- **L'aptitude à subir les épreuves sportives doit être cochée (oui ou non) ;**
- **Dans le cadre B le nom de l'école doit être indiqué (ESM ou Saint-Cyr pour ce concours) ;**
- **Le cachet et le nom du médecin doivent être lisibles ainsi que la date d'établissement ;**
- **Seul le certificat d'aptitude initiale 620-4*/12, à l'exclusion de tout autre modèle, doit être transmis au CoFAT Bureau concours ;**
- **Le dossier médical doit être conservé par le candidat et remis au médecin lors de l'intégration à l'école militaire.**